

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 30 septembre 2015

N°25-Février 2016

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

Au titre du 30 septembre 2015, environ 424 100 foyers franciliens bénéficient du Revenu de solidarité active (Rsa) versé par les Caisses d'allocations familiales (Caf). De fin juin 2015 à fin septembre 2015, le nombre d'allocataires connaît une progression du même ordre qu'au trimestre précédent. La croissance des effectifs du dispositif est essentiellement le fait de la composante « socle et activité ». En croissance annuelle, les effectifs augmentent de +5,4 % soutenus par une croissance dynamique de la partie « activité seul » (+12,3 %). Fin septembre, 873 900 franciliens sont couverts par le Rsa, soit 260 000 de plus qu'en septembre 2009, date de la mise en œuvre du dispositif.

- Une croissance trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rsa soutenue par celle du volet « socle et activité »

Fin septembre 2015, le Rsa est versé par les Caf d'Île-de-France à environ 424 100 foyers (cf. en-

cadre 1 & tableau 1). Au niveau désagrégé, le nombre d'allocataires du Rsa socle s'élève à 332 800 allocataires (78,5 %) et environ 91 300 pour le volet « activité seul » (21,5 %). Entre fin septembre 2014 et fin septembre 2015, le nombre de

Tableau 1. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon la composante par département au 30 septembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa socle	66 885	31 101	81 880	41 004	29 788	23 077	26 427	32 680	332 842
<i>Socle seul</i>	56 431	26 056	71 637	35 766	25 461	19 846	22 516	28 064	285 777
<i>Socle et activité</i>	10 454	5 045	10 243	5 238	4 327	3 231	3 911	4 616	47 065
Rsa activité seul	16 337	9 734	19 784	10 090	9 463	7 743	8 552	9 577	91 280
Total Rsa	83 222	40 835	101 664	51 094	39 251	30 820	34 979	42 257	424 122
<i>Dont Rsa majoré</i>	5 034	3 447	10 497	4 808	5 314	3 367	4 531	5 128	42 126
<i>Dont Rsa jeunes</i>	100	71	81	86	106	81	72	72	669
Personnes couvertes par le Rsa	138 184	78 865	227 447	104 666	87 155	64 352	77 720	95 476	873 865
Évolution 30-09-2015/30-06-2015 (en %)*	0,5	0,4	1,7	1,9	1,8	1,7	2,7	1,6	1,5

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2015.

Lecture : Fin septembre 2015, environ 47 100 allocataires franciliens perçoivent le volet « socle et activité » du Rsa.

*Évolution trimestrielle du Rsa.

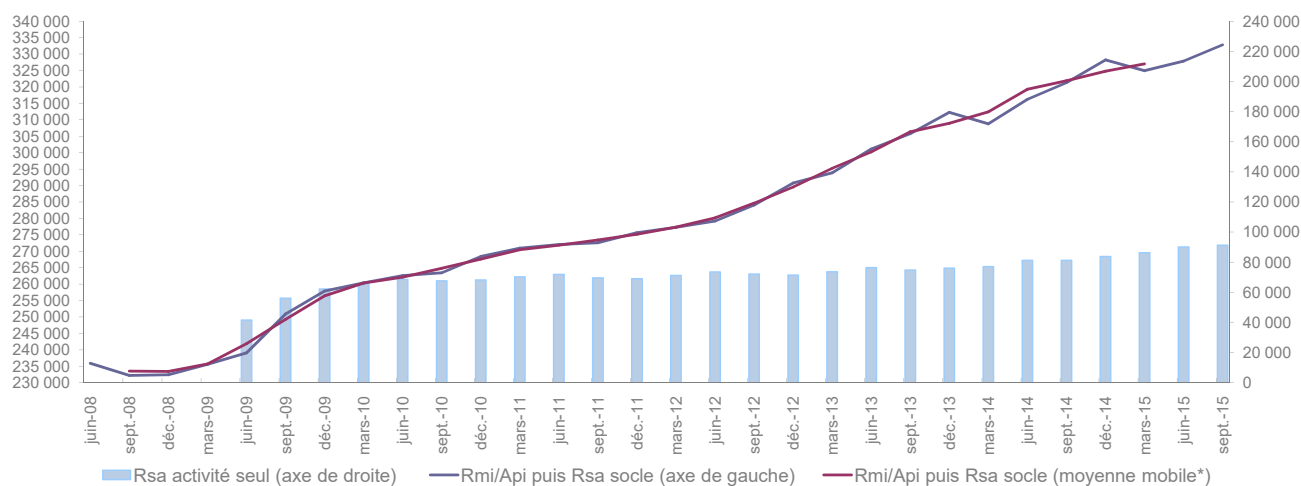
Encadré 1 : Définition du Revenu de solidarité active (Rsa)

Le Revenu de solidarité active (Rsa) a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'État, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources

(incluant le forfait d'aide au logement). Depuis septembre 2010, le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois).

Au 1er septembre 2015, la revalorisation du montant du Rsa de 2 % annoncée dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement, a pris effet pour atteindre 524 euros pour une personne seule. Rappelons que le montant de Rsa versé pour une personne isolée sans enfant représente 46 % du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) net.

Figure 1. Évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires du Rsa activité seul



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : En données lissées, le nombre d'allocataires du Rsa socle passe de 284 000 à 332 800 entre septembre 2012 et septembre 2015.

*Comme les séries statistiques sont trimestrielles (période de 3 mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de 'lisser' les séries et de mettre en évidence des tendances à long terme.

bénéficiaires du Rsa enregistre une progression de +5,4 %. Comme un an auparavant, si les deux composantes évoluent dans un sens analogue, la partie « activité seul » du dispositif connaît une croissance plus dynamique de ses effectifs par rapport à la partie « socle » (+12,3 % contre +3,6 %).

De fin juin 2015 à fin septembre 2015, avec +1,5% la progression du nombre d'allocataires du Rsa est du même ordre qu'au trimestre précédent (+1,6%). Cette légère augmentation du nombre de bénéficiaires du Rsa est soutenue par la composante « socle et activité » qui enregistre la hausse la plus forte sur le trimestre avec +4,4 % (contre +1,6 % le trimestre précédent), tandis que la composante « socle seul » croît de +1,1 % pour atteindre 285 800 bénéficiaires.

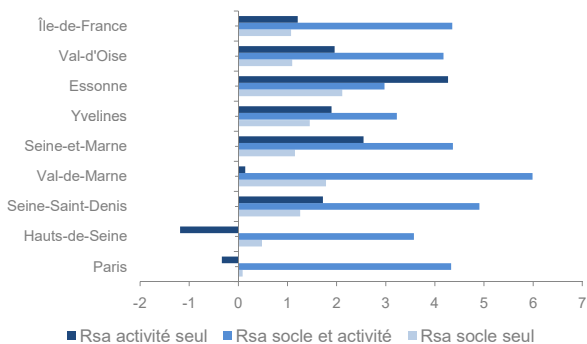
Sur ce dernier trimestre, l'évolution du nombre de bénéficiaires de la composante « activité seul » est de +1,2 % alors qu'elle était de +4,4 % sur le trimestre précédent (cf. figure 1).

À l'échelle départementale, les Hauts-de-Seine (-1,2 %) et, dans une moindre mesure, Paris (-0,3 %) connaissent une évolution trimestrielle négative du nombre de bénéficiaires du Rsa « activité seul ».

Le dynamisme de la partie « socle et activité », qui offre aux foyers allocataires du Rsa socle d'avoir un complément de revenu, masque toutefois des disparités interdépartementales (cf. figure 2). Les taux de croissance peuvent aller du simple au double. Si le Val-de-Marne enregistre un taux de croissance de +6,0 %, supérieur de 1,6 point au taux régional, l'Essonne connaît la croissance la plus modérée d'Île-de-France (+3,0 %).

La majoration de la prestation pour isolement avec enfant(s) à charge ou à naître concerne près de 42 100 foyers allocataires franciliens, soit 9,9 % de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif Rsa. Un quart de ces bénéficiaires (10 497) réside en Seine-Saint-Denis.

Figure 2. Évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante par département de juin à septembre 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2015.

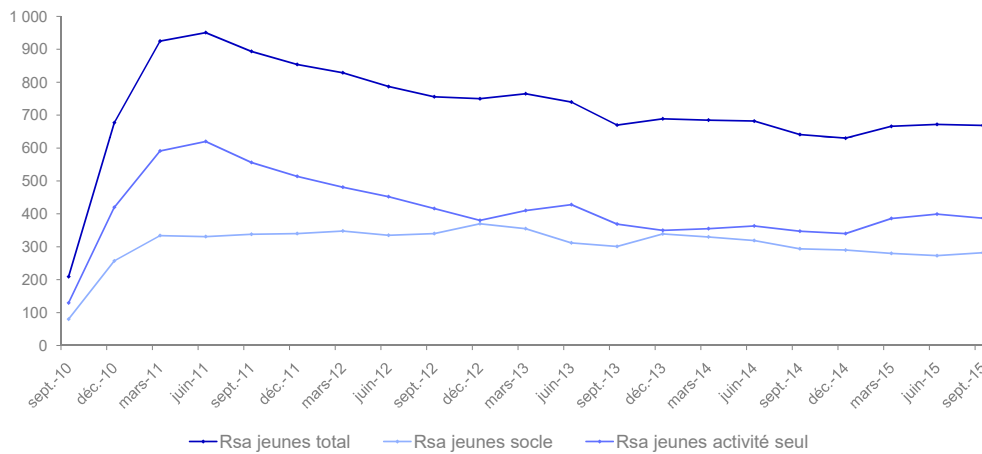
Lecture : Entre juin et septembre 2015, dans le Val-de-Marne, le volet « socle et activité » enregistre une poussée de ses effectifs de +6,0 %.

Ce nombre de bénéficiaires franciliens du Rsa majoré croît de +1,8 % par rapport au trimestre précédent (+2,0 % en croissance annuelle). À l'échelle départementale, 3 départements de grande couronne connaissent une croissance annuelle davantage accentuée : l'Essonne (+6,0 %), le Val-d'Oise (+4,9 %) et la Seine-et-Marne (+4,3 %) ; alors, qu'avec respectivement -4,4% et -2,2%, les Hauts-de-Seine et Paris voient leurs effectifs de bénéficiaires du Rsa majoré chuter entre juin et septembre 2015.

■ Le dispositif Rsa jeunes demeure « atone »

Les effectifs du Rsa jeunes sont légèrement repartis vers la hausse sur l'année 2015 (principalement au premier semestre) avant de rechuter quelque peu pour atteindre 669 jeunes en septembre 2015 : -0,4 % par rapport au trimestre précédent mais +4,4 % par rapport à septembre 2014. La partie « activité seul » est à son niveau le plus bas depuis sa création et la partie « socle » n'a jamais vraiment décollé, laissant préfigurer les évolutions législatives à venir (cf. figure 3).

Figure 3. Évolution trimestrielle du nombre d'allocataires percevant le Rsa jeunes* depuis septembre 2010



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Lecture : Le nombre d'allocataires du Rsa jeunes passe de 641 en septembre 2014 à 669 en septembre 2015.

*Le dispositif Rsa jeunes est entré en vigueur en septembre 2010.

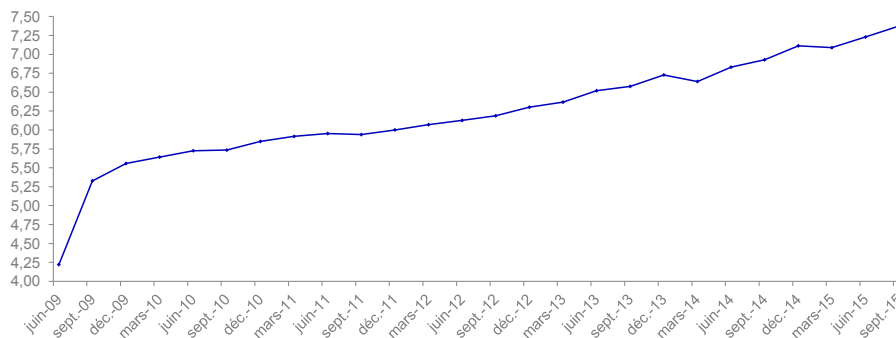
■ Le Rsa couvre près de 259 500 franciliens de plus qu'en septembre 2009

Fin septembre, en tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires (allocataires, conjoints et enfant(s) à charge de moins de 25

■ Plus d'un bénéficiaire du Rsa sur trois inscrit durablement dans le dispositif

Au cours du mois de septembre (1), parmi les foyers allocataires percevant le Rsa, en tenant compte de l'ancienneté dans le Revenu minimum d'insér-

Figure 4. Évolution trimestrielle de la part de la population couverte par le Rsa (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, Recensements de la population.

Lecture : De septembre 2010 à septembre 2015, la part de la population couverte par le Rsa est passée de 5,7 % à 7,4 %.

ans), ce sont 873 900 personnes habitant l'Île-de-France qui sont couvertes par le dispositif Rsa, ce qui représente 7,4 % de la population francilienne (cf. figure 4).

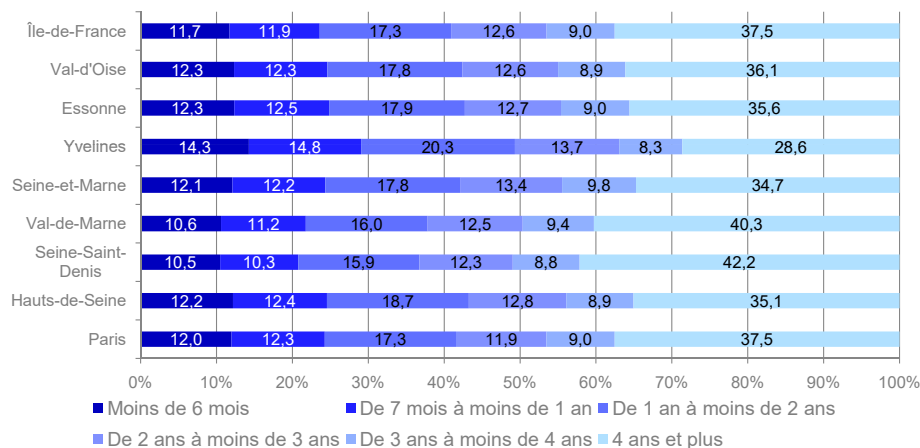
Au-delà des deux premiers trimestres de montée en charge (juin et septembre 2009), le nombre de personnes couvertes par le dispositif a connu une hausse relativement continue entre fin 2009 et fin septembre 2015. Au troisième trimestre 2015, cette prestation de dernier recours couvre 259 500 franciliens de plus qu'il y a six ans, soit une progression de +42,2 %. Ce sont environ 640 000 franciliens qui sont couverts par la partie « socle » (5,4 %) et 233 800 qui vivent dans un foyer de travailleurs pauvres (2,0 %).

tion (Rmi) et l'Allocation de parent isolé (Api), plus de 75 % sont dans le dispositif depuis plus d'un an (76,4 %), près de six foyers sur dix depuis au moins deux ans (59,1 %), et plus de trois sur dix depuis au moins quatre ans (37,5 %) (cf. figure 5).

Appréhendée à travers le temps de présence élevé dans le dispositif Rsa, la pauvreté de longue durée touche les territoires franciliens de manière inégale. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, si un peu plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans (42,2 % contre 37,5 % au niveau de la région), cette situation concerne un peu moins de trois bénéficiaires du Rsa sur dix dans les Yvelines (28,6 %).

(1) Quelle que soit la situation de l'allocataire dans une des composantes du Rsa au cours d'un mois donné, son ancienneté est appréhendée dans le dispositif global.

Figure 5. Répartition des bénéficiaires du Rsa selon l'ancienneté dans le dispositif par département (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2015.

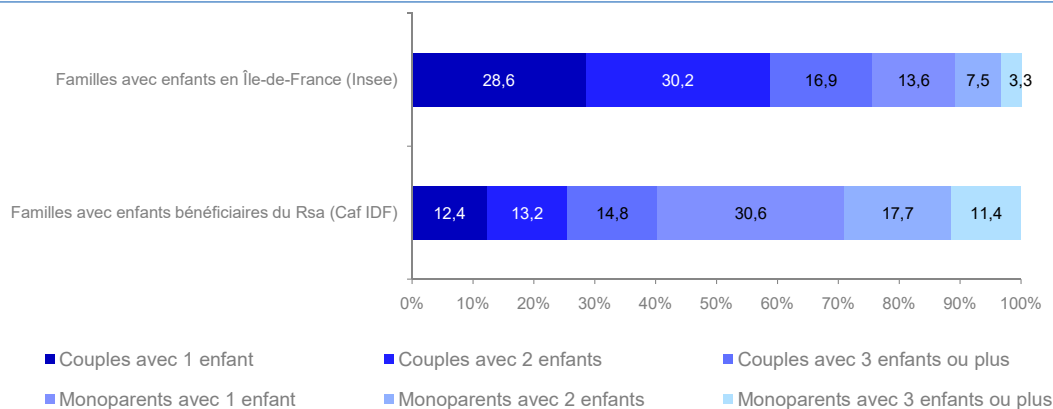
Lecture : Fin septembre 2015, en Seine-Saint-Denis, plus de quatre bénéficiaires du Rsa sur dix (42,2 %) sont dans le dispositif depuis au moins quatre ans.

■ Les familles monoparentales sont toujours surreprésentées parmi les familles bénéficiaires du Rsa

En septembre 2015, plus de la moitié (51,9 %) des allocataires bénéficiaires sont des personnes seules, 30,9 % sont des familles monoparentales, 14,1 % sont des couples avec enfant(s) et 3,0 % des couples sans enfant. (cf. figure 6)

Au sein des familles, ce sont les familles monoparentales qui bénéficient le plus souvent du Rsa : 59,7 % des familles avec enfant(s) bénéficiaires du Rsa sont des familles monoparentales alors qu'elles ne représentent que 24,4 % de l'ensemble des familles avec enfant(s) de la région.

Figure 6. Répartition des familles selon la structure familiale et le nombre d'enfant(s)* (%)



Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2015, Insee, recensement de la population en 2011.

Lecture : Fin septembre 2015, les couples avec 3 enfants ou plus représentent 16,9 % de l'ensemble des familles d'Île-de-France et 14,8 % des familles bénéficiaires du Rsa.

* Il s'agit des enfants de moins de 25 ans.

Delphine Guérin
Ctrad – Caf en Île-de-France